

# La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent.

Le cycliste, tout comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du Code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers. Pour rouler en toute sécurité, le cycliste doit impérativement disposer d'un vélo en bon état, bien équipé et surtout connaître et appliquer les règles élémentaires de déplacement, en ville, hors agglomération, de jour, comme de nuit.

## EN CAS D'ACCIDENT

Si un accident survient, n'oubliez pas les procédures à suivre.

- Si une ou plusieurs personnes sont blessées, alertez d'abord les secours en localisant précisément le lieu de l'accident :  
15 SAMU – 17 Police Gendarmerie – 18 Pompiers  
112 Toutes urgences depuis un téléphone mobile.
- En cas d'accident matériel impliquant un autre usager de la route, rédigez avec lui un constat à l'amiable qui permettra à l'assurance d'appréhender la situation et de connaître l'identité des personnes impliquées.

En savoir plus ?

[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)



Délégation à la sécurité et à la circulation routières  
Arche Sud - 92055 La Défense cedex

**CIRCULER  
À VÉLO  
ROULEZ EN  
TOUTE SÉCURITÉ**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



# L'ÉQUIPEMENT

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

## Les équipements obligatoires

- Deux freins, avant et arrière.
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge.
- Un avertisseur sonore.
- Des catadioptres (dispositifs rétro réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.

**À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2008, LE PORT D'UN GILET RÉTRORÉFLÉCHISSANT EST OBLIGATOIRE POUR TOUT CYCLISTE CIRCULANT HORS AGGLOMÉRATION PAR MAUVAISE VISIBILITÉ, A FORTIORI DE NUIT.**



## Conseils pratiques

- Portez un casque : il réduit de 85 % le risque de traumatisme crânien en cas d'accident.
- Portez de préférence des vêtements de couleur claire ou, mieux, un dispositif rétro réfléchissant, pour être davantage visible la nuit.
- Surveillez l'état de vos pneus : un pneu usé ou mal gonflé tient moins bien la route et crève beaucoup plus facilement.
- Équipez votre vélo d'un écarteur de danger qui incite les automobilistes à s'écarter.
- Pensez à emporter de quoi réparer.

**LE CODE DE LA ROUTE S'APPLIQUE AUX CYCLISTES COMME AUX AUTRES USAGERS. CHAQUE INFRACTION EST PASSIBLE D'UNE AMENDE.**



# LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

**En ville ou hors agglomération, redoublez de prudence.**

## En ville

- Faites attention aux portières qui s'ouvrent brusquement et aux enfants qui peuvent déboucher entre deux véhicules.
- Circulez exclusivement sur le côté droit de la chaussée et utilisez, lorsqu'elles existent, les bandes et les pistes cyclables.
- Gardez une distance d'un mètre au moins par rapport aux autres véhicules.
- Ne zigaguez pas entre les voitures.
- Aux intersections, placez-vous un peu en avant des véhicules pour vous faire voir.
- Ne circulez pas sur les trottoirs. Seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés.
- Dans les zones piétonnes, roulez au pas sans gêner les piétons.



**EN CAS D'INTEMPÉRIES, AUGMENTEZ VOS DISTANCES DE SÉCURITÉ ET SOYEZ PRUDENT LORSQU'UN VÉHICULE VOUS DOUBLE.**



## Sur la route

- Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières ou gravillons.
- Dans les virages, serrez au maximum à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.
- Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne.
- Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le.

